

Le Conseil Municipal de la Commune de BAIGTS DE BEARN, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique le 10 avril 2017 à 20 heures sous la présidence de Guy PÉMARTIN, Maire

Etaient excusés : Serge URBISTONDO (procuration à Manu PARENT)
Sylvie DULUCQ (procuration à Guy PÉMARTIN)
Christian DOMERCQ

Le compte rendu de la séance précédente n'appelle pas d'observation, il est passé à l'ordre du jour.

Dans le cadre de ses délégations Monsieur le Maire informe qu'il a signé un avenant avec l'entreprise LABAT (travaux groupe scolaire) pour 111.60 € HT.

1^{ER} POINT : FINANCES

A – BUDGET PRIMITIF

Il est adopté à l'unanimité et se résume ainsi :

Section d'investissement

DEPENSES	283 900
RECETTES	283 900

Section de fonctionnement

DEPENSES	513 401
RECETTES	513 401

Le budget de la Commune a été bâti dans un contexte incertain qui pourrait avoir des conséquences importantes, on relèvera notamment :

- Au niveau intercommunal :
 1. CCLO : la répartition du FPIC est encore incertaine au moment de clôturer le budget, une prévision maximale a été faite. D'autre part, l'entretien des chemins ruraux revenant aux communes, cela a et aura un impact certain sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement.
La mise en œuvre de la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) aura également un impact financier important.
 2. transfert de la compétence scolaire : le transfert de la compétence scolaire au SIVU Lataillade au 1^{er} septembre 2016 modifie quelque peu le paysage du budget (baisse des dépenses de personnel, de dépenses de service ; baisse des recettes de fonctionnement liées aux services cantine et garderie et ramassage scolaire)
 3. Autres collectivités : les villes centres n'hésitent plus à faire participer les communes bénéficiant de leurs services par souci d'équilibre de leur budget. Cela se traduit par exemple pour notre commune par l'obligation de participer au portage de repas des personnes âgées avec une régularisation en 2017 des années 2014-2015-2016 pour un montant d'un peu plus de 10 000 €.
- La poursuite de la baisse des dotations : la baisse de la dotation de l'état se poursuit. Les priorités du budget 2017

Le budget 2017 a été bâti selon les priorités suivantes :

En investissement :

1. Solde de l'opération du groupe scolaire qui consiste en des travaux de mise aux normes de la cantine (avec agrandissement), mise aux normes de l'électricité et l'isolation de l'ensemble du bâtiment.
2. Dépenses liées à des obligations communales
 - En matière d'accessibilité : mise en œuvre de la première tranche du calendrier AD'AP
 - Protection incendie
3. Divers :
 - Travaux sur chemin rural et remplacement matériel informatique nécessaire au fonctionnement de la bibliothèque

En fonctionnement

1. Prise en compte de la participation à la ville d'Orthez (portage de repas)
2. Maîtrise des coût de fonctionnement avec mutualisation du matériel (avec la commune de Saint-Boes) : vente du véhicule utilitaire service technique.
3. des évolutions de carrière des agents : des créations d'emplois pour avancement de grade sont nécessaires
4. Proposition d'augmentation des taux d'imposition à 2 % pour tenir compte de la baisse des dotations, du nouvel emprunt pour les investissements 2016 et de la difficulté à compresser les dépenses de fonctionnement.

B – VOTE DES TAUX 2017

Les taux sont fixés comme suit :

TAXES	TAUX VOTÉS 2016	BASES 2017	TAUX VOTÉS 2017	PRODUIT 2017
T.H	10.15	946 700	10.35	97 983
F.B	11.66	890 100	11.89	105 833
F.N.B	26.15	43 300	26.67	11 548
TOTAL				215 364

C – SUBVENTIONS 2017

Amicale Laïque BAIGTS DE BEARN	500.00
Ramous Baigts Basket	1 000
En Aban Toustem (club des aînés)	700.00
Comité des Fêtes de Baigts de Béarn	1 000.00
Croix Rouge	150.00
Football Club Baigts Bérenx	1 000.00
Restaurants du Cœur - Orthez	150.00
Ligue Contre le Cancer	150.00
Association Lo Caleï – Orthez	150.00
Société de Chasse	400.00
A.P.H.A.M.	150.00
AFM – délégation 64	150.00
Vivre Ensemble	150.00
Amicale Laïque ORTHEZ Centre de Loisirs	255.00

2^{ème} POINT : Subvention matériel informatique

Le renouvellement du matériel informatique est nécessaire : un devis de 1 487.50 HT a été validé. Le conseil municipal sollicite une subvention de l'assemblée départementale pour cet équipement.

3^{ème} POINT : approbation dossier AD'AP

L'Agenda programmé pour l'accessibilité est approuvé par l'assemblée.
Les bâtiments et installations communaux feront l'objet d'adaptation et de travaux pour une mise en conformité avec un calendrier d'intervention sur plusieurs exercices.

4^{ème} POINT : mutualisation véhicule ST BOES

La commune a décidé de vendre le véhicule utilitaire afin de mutualiser les moyens avec la commune de St Boès. C'est donc leur véhicule qui est utilisé. La base de participation (80 % commune de BAIGTS 20 % commune de St Boès s'appliquera).

5^{ème} POINT : POINT SUR DOSSIERS – INFORMATIONS DIVERSES

* Contentieux urbanisme : le délibéré a été rendu en faveur de la commune. La partie adverse devra verser des dommages et intérêts de 1 000 €. Toutefois, la décision peut être contestée en appel. Dans le cas d'un non appel, cette somme sera recouvrée par la compagnie d'assurance qui a pris en charge les frais du service administratif.

* immeuble menaçant ruine : les services de l'état ont été sollicités pour avis.

* PINS DU COMUN : la coupe devrait être réalisée courant mai avec un reboisement en prévision.

* Facturation SUEZ : la collectivité facturera à SUEZ le fauchage du terrain de la lagune réalisé par les services techniques.

* défense incendie : Suite à un rapport établi par le SDIS, une réunion de travail a eu lieu en mairie. Des divergences apparaissent quant au recensement effectué par le fermier et les services de secours. Il faudra remédier à la desserte insuffisante de certains secteurs.

* compte rendu réunion Conseil Départemental : il n'y aura plus de contrat de territoire sur 3 ans ; un service d'ingénierie peut être mis à disposition des collectivités pour évaluer leur besoin.

* permanences élections : le planning des permanences est arrêté

Séance levée à 22h00

Le Maire – Guy PÉMARTIN

